Fiche de procédure

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

2020/0264(COD)

En attente de la position du Parlement en 1ère lecture

Capacité de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne d'agir comme organe d'évaluation des performances du ciel unique européen

Modification Règlement 2018/1139 2015/0277(COD)

Sujet
3.20.01 Transport aérien de personnes et frêt
3.20.01.01 Sécurité aérienne
8.40.08 Agences et organes de l'Union

Priorités législatives
Déclaration commune 2022
Déclaration commune 2023-24

Informations techniques

Référence de procédure	2020/0264(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2018/1139 2015/0277(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 153-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/04207